

## CONSEIL LOCAL DU PATRIMOINE

PROCÈS-VERBAL

Vote tenu du 4 avril au 6 avril 2022

Par courriel

### PRÉSENCES (envoyé à):

#### Membres

Mario Aubé, président – Conseiller, district de Masson-Angers (18)  
Jocelyn Blondin, vice-président – Conseiller, district du Manoir-des-Trembles-Val-Tétreau (6)  
Caroline Murray – Conseillère, district de Deschênes (3)  
Christian Matteau – Membre ayant une formation ou expertise dans le domaine du patrimoine bâti  
Kate Helwig – Membre ayant une formation ou expertise dans le domaine du patrimoine bâti  
Jorge Magalhaes – Professionnel  
Johanne Légaré – Citoyenne  
Marie-Anne Marin – Citoyenne  
Laurent Robillard-Cardinal – Citoyen  
Michel Paquette – Citoyen  
Stéphane Blais – Citoyen

#### Membres d'office sans droit de vote

France Bélisle – Mairesse  
Luc Bard – Directeur général par intérim

#### Secrétaire

Mathieu Archambault – Responsable, comités et commissions

#### Copies conformes :

Mathieu Bélanger – Directeur, service de l'urbanisme et du développement durable  
Carl Beauchemin – Directeur adjoint, services à la population et aux projets immobiliers

---

### Par courriel

---

#### 1. Patrimoine – Remplacer un ponceau et stabiliser les berges du ruisseau Moreau entre les rues Saint-Louis et Jacques-Cartier – District électoral de Pointe-Gatineau – Mike Duggan

Des questions, réponses et commentaires sont formulés concernant, entre autres :


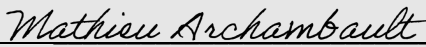
Q : Abattre tous les arbres, est-ce nécessaire? Est-ce possible de les excaver et de les replanter car le couvert est dense et mature. Est-ce possible de considérer la replantation de ces mêmes arbres et l'ajout d'autres arbres et arbustes plutôt que l'abattage de TOUS les arbres?

R : L'abattage d'arbres est nécessaire afin de permettre notamment le reprofilage des rives du cours d'eau. Il s'agit des travaux relativement urgents car une inaction risque de faire en sorte que les arbres vont se retrouver dans le cours d'eau. Il n'est pas possible de les replanter car l'espace du chantier ne permet pas d'entreposer temporairement les arbres. Par ailleurs, le reprofilage fait en sorte que les pentes du cours d'eau seront adoucies, sécurisant du coup les talus. Le projet prévoit la plantation de 680 arbustes et 51 arbres.

Q : Les arbres et arbustes qui seraient plantés sont-ils les essences recommandées pour ce genre de projet?

#### DISTRIBUTION :

Aux membres du CLP, aux personnes-ressources, aux membres du conseil municipal et au Greffier

 _____ PRÉSIDENT	 _____ SECRÉTAIRE
---	---

R : Les arbres proposés sont les érables rouge, érables argenté et les ormes d'Amérique. Ce sont en effet des arbres particulièrement indiqués pour ce genre d'environnement car ce sont des arbres à croissance rapide et à racines superficielles (les racines contribuent notamment à la stabilisation).

Q : Selon le site du gouvernement du Québec, le mur de soutènement n'est pas recommandé. Est-ce possible de savoir pourquoi la compagnie choisie a adopté cette approche? Est-ce que d'autres options ont été envisagées (encore une fois, je ne suis pas experte).

R : Les travaux ont fait l'objet d'un certificat d'autorisation du Ministère de l'environnement et de la lutte aux changements climatiques du Québec le 21 mars dernier.

Q : Est-ce que les riverains ont été consultés, avertis des travaux? Si oui, qu'en pensent-ils?

R : Les citoyens du secteur ont reçu une lettre (via la direction territoriale) informant des travaux et de l'abattage projeté.

Q : Est-ce qu'il y a eu appel d'offres (je suppose) mais je demande car je ne connais pas l'historique de la question.

R : Il y a en effet eu un processus d'appel d'offre public.

Q : Quelle est la garantie que les travaux qui seront effectués seront satisfaisants à moyen et long terme? La compagnie qui effectuera les travaux offre-t-elle une garantie et est-elle redevable en cas de problèmes?

R : Il s'agit des travaux réalisés pour le compte de la Ville. L'entrepreneur est lié contractuellement et des garanties sont d'une à deux années sont assurées. Les travaux font l'objet d'une surveillance et la libération de la garantie est soumise à un processus rigoureux.

Q : Si le SUDD peut expliquer davantage le processus et les travaux prévus, je serai mieux à même de me forger un avis.

R : Il s'agit essentiellement de travaux de stabilisation des rives et de remplacement du ponceau afin notamment d'éviter que la situation ne s'aggrave et d'assurer une pérennité à nos aménagements (éviter les glissements de terrain, éviter l'affaissement des murs en gabion, etc).

Un membre s'abstient du vote, puisqu'il est en conflit d'intérêt.

#### R-CLP-2022-04-06 / 05

**CONSIDÉRANT QU'**une demande visant à remplacer un ponceau et stabiliser les berges du ruisseau Moreau entre les rues Saint-Louis et Jacques-Cartier a été formulée;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux proposés permettront une meilleure intégrité du ruisseau Moreau et assureront la sécurité du public;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux ont été autorisés par le Comité exécutif par l'octroi d'un contrat pour la réalisation des travaux (CE-2022- 209);

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux ont reçu l'autorisation du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC);

**CONSIDÉRANT QUE** la demande respecte les dispositions applicables pour la plantation d'arbres prévues au Règlement de zonage numéro 532-2020;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande respecte plusieurs des critères applicables du Règlement relatif au site du patrimoine Jacques-Cartier numéro 914-96;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service de l'urbanisme et du développement durable recommande le projet, considérant le caractère de sécurité publique et la nécessité des travaux;

**EN CONSÉQUENCE**, ce Comité recommande au conseil d'autoriser les travaux visant le remplacement d'un ponceau et la stabilisation des berges du ruisseau Moreau entre les rues Saint-Louis et Jacques-Cartier, en vertu du Règlement du site patrimonial Jacques-Cartier numéro 914-96, comme illustré dans l'analyse de projet aux plans :

- Plan des travaux (extrait) – CIMA+ -14 janvier 2022 – Ruisseau Moreau;
- Coupe transversale du ruisseau et élévation du ponceau (extrait) – CIMA+ -14 janvier 2022 – Ruisseau Moreau.

<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>	<b>ABSENCE</b>
<b>8</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>2</b>

**RECOMMANDÉ**